

La Ferté-Macé

Des lycéens des Andaines dressent le chien Milord

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | vendredi 29 décembre 2017

396 mots



Clara Vavasseur en compagnie du chien Milord.

Pour épauler l'association Handi'Chiens, Clara est famille d'accueil du labrador. La lycéenne commence à l'amener en cours afin qu'il se socialise et s'habitue au public.

Dans le cadre des actions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) un chien Labrador prénommé Milord est accueilli au lycée des Andaines depuis le 7 décembre. Il est dans la famille Vavasseur (famille d'accueil) depuis le début de l'année alors qu'il était âgé de 2 mois et demi. La fille, Clara, lycéenne en seconde, contribue à son éducation afin qu'il soit ensuite capable d'accompagner des personnes en situation de handicap.

La classe à laquelle appartient Clara accueille donc le labrador lors de certains cours. « **Cette démarche a pour objectif de socialiser l'animal en fréquentant des lieux publics** », précise Clara. **Au départ, Milord était présent par séquence d'une heure, puis de deux heures, et ainsi de suite, de façon à l'habituer à côtoyer du public** ».

Les lycéens comme les professeurs ont adhéré au projet et semblent s'être facilement accommodés de la présence de l'animal durant les cours que le chien ne perturbe pas. « **Tout le monde a joué le jeu dans l'établissement** », se félicite Clara.

« **Nous connaissons d'autres familles d'accueil et c'est à la demande de l'association Handi'Chiens d'Alençon que nous avons accueilli Milord** », explique Clara Vavasseur.

Le chien restera dans la famille d'accueil jusqu'à juillet 2018. De retour à l'association Handichien il continuera à être éduqué durant six mois en présence d'autres chiens.

Au terme de son éducation, le chien pourra être destiné à accompagner un élève en situation de handicap, une personne en fauteuil roulant, ou encore servir de chien d'éveil pour des petits enfants ou dans une maison de retraite afin de favoriser le maintien des capacités cognitives des résidents.

Vers l'âge de deux ans, il sera éventuellement attribué à une personne handicapée qui devra suivre un stage de quelques jours afin de faire le choix de l'animal le plus adapté à la personne. Et pour que l'animal se familiarise avec son nouveau maître.